

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI



Appui aux Consultations nationales sur la mise en place des Mécanismes de la Justice de Transition au Burundi

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 20	Date de la réunion: 13.03.2008
Point n°: 3	Projet: PBF/BDI/C-4
Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: 22.02.2008
De : Présidence de la République	Contact : Monsieur Melchior Wagara Chef de Cabinet Présidence de la République Email : wagaramely@yahoo.fr
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact: +257 223423 e-mail : nahaado@yahoo.fr
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input checked="" type="checkbox"/> Autres (Préciser) des représentants des organisations de la Société Civile
Intitulé du Projet : Appui aux Consultations nationales sur la mise en place des Mécanismes de la Justice de transition au Burundi	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé: 1,000,000USD	
Montant des charges indirectes demandées: 7 %	

Présentation du Projet

1. Historique

L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000, Protocole I prévoyait (i) la mise en place d'une Commission d'Enquête Judiciaire Internationale sur le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, (ii) la création d'un Tribunal Pénal International au cas où cette enquête établirait qu'il y a des actes de génocide, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité et (iii) la Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation.

C'est dans ce cadre que le Président de la République du Burundi a demandé au Secrétaire Général des Nations Unies, le 24 juillet 2002, la création d'une Commission d'Enquête Judiciaire Internationale pour le Burundi comme prévu dans l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000.

Suite à cette demande, une mission d'évaluation a été envoyée au Burundi en vue d'examiner l'opportunité et la possibilité de créer une telle commission. A la suite de cette mission, le Conseil de sécurité en sa Résolution 1606, a recommandé la création d'un double mécanisme judiciaire et non judiciaire et a demandé au Secrétaire Général d'engager des négociations avec le Gouvernement du Burundi.

Suite aux négociations tenues en 2006 et 2007, le Gouvernement et les Nations Unies ont convenu d'organiser avec la société civile des consultations nationales pour recueillir les vues de la population sur la mise en place du double mécanisme.

C'est ainsi que le 2 novembre 2007, le Gouvernement de la République du Burundi et l'Organisation des Nations Unies ont signé un Accord Cadre portant création et définition du mandat du Comité de pilotage tripartite en charge des consultations nationales sur la justice de transition au Burundi. En outre, cette signature a été suivie par le lancement officiel par le Président de la République, des travaux de ce Comité.

2. Raison d'être du Projet

Le présent projet s'inscrit dans les priorités exprimées par le Burundi dans son Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix notamment en ce qui concerne la réconciliation et la lutte contre l'impunité, tel que prévu par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Les politiques de réconciliation et de lutte contre l'impunité pour une société sortant d'un conflit ne seront effectives et viables que si elles ont été élaborées en consultation avec les populations auxquelles elles sont destinées, et ce n'est que de cette manière qu'elles seront comprises par elles, légitimes à leurs yeux et adaptées à la situation particulière du pays.

C'est pourquoi il est important, à travers les différents moyens et méthodes mis en œuvre lors de cette consultation, d'arriver à comprendre comment les populations perçoivent la vérité et la justice dans le processus de réconciliation et de lutte contre l'impunité, comment elles envisagent de faire face à leur passé douloureux, comment elles formulent leurs propositions pour asseoir une paix sociale durable.

Les vues recueillies lors de ces consultations doivent amener les populations à discerner l'essentiel qui devrait être pris en compte lors de la formulation des actes fondateurs des mécanismes de la justice de transition.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'Experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

<i>Principes généraux et critères de sélection</i>		
(a)	Le Projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(b)	Le Projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(c)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(d)	Le Projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(e)	Le Projet cible ou implique des acteurs sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(f)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(g)	Le Projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(h)	Le Projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(i)	Les structures gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(j)	Les acteurs ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(k)	Le Projet prévoit la participation des acteurs dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(l)	Le Projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(m)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(n)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(o)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

* 1. Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement

Capacité de mise en œuvre du Projet

	2008	2009	
<i>Engagements estimés (\$)</i>			
<i>Décaissements estimés (\$)</i>	750,000	250,000	_____

Projet approuvé par l'entité nationale responsable

Présidence de la République
Le 22/02/2008

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

4. Examen administratif par l'équipe d'Experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

- | | | |
|---|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur:

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

Le projet s'étalera sur une période de 12 mois, dès l'approbation du plan de travail détaillé par le Comité technique de suivi jusqu'à la production et à la diffusion du rapport final

- Frais de soutien indirect des agences*

7%

- Examen général de la présentation du Projet*

5. Recommandations du Groupe d'Experts

Le Groupe d'Experts recommande l'approbation du projet.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

6. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de 1, 000,000USD
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

**S.E Madame la Représentante Exécutive Adjointe
Du Secrétaire Général**

S.E Monsieur l'Ambassadeur

Bintou Keita

Antoine Baza

**Coprésident du Comité de Pilotage
Conjoint**

**Coprésident du Comité de Pilotage
Conjoint**

7. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies - PNUD - agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

.....
Signature

.....
Date

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI



**Appui aux Consultations nationales sur la mise en place des
Mécanismes de la Justice de Transition au Burundi**

Entité(s) des Nations Unies participante(s) : PNUD/OHCDH	Ministère ou autre Entité Nationale : Présidence de la République
Directeur du Projet Contact : Monsieur Melchior Wagara Chef de Cabinet Présidence de la République Email : wagaramely@yahoo.fr	Président du groupe d'experts Nom : Ambassadeur Adolphe Nahayo Adresse : BP 1840, Bujumbura Téléphone : +257-223423 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Titre du Projet : Appui aux Consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi Numéro du Projet :	Lieu du Projet : Toutes les provinces du pays (17)
Description du Projet Le projet consiste à recueillir les vues de la population sur la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi.	Coût du Projet : Fonds PBF : 1,000,000USD Suisse : 150,000USD OIF/OHCDH : 30,000USD PNUD : 200,000USD Total : 1,380,000USD Durée du Projet : 12 mois Modalité d'exécution : DEX
Objectif global : Impliquer la population burundaise dans le processus de réconciliation nationale au Burundi en recueillant ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition. Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Créer un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation ; - Consulter la population burundaise dans son ensemble et à tous les échelons territoriaux pour recueillir ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition ; - S'assurer que les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition sont consignées dans un rapport largement diffusé. 	

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Résultats attendus :

1. Un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation est créé.
2. La population burundaise donne ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi.
3. Les vues de la population burundaise sur les modalités de mise en place des mécanismes de la justice de transition ainsi que les recommandations du CPT sont consignées dans un rapport et diffusées.

Activités clés:

Phase préparatoire :

- Recrutement de l'Unité de gestion, des Assistants de terrain, des Points focaux provinciaux.
- Renforcement des capacités du Comité de pilotage tripartite, de l'unité de gestion, des Assistants de terrain, des Points focaux provinciaux et des média (Justice de transition et les consultations, techniques d'enquête).
- Campagne médiatique de sensibilisation/information sur les consultations nationales et la justice de transition.
- Elaboration de la méthodologie et des outils de consultation.

Phase opérationnelle :

- Organisation des prés consultations dans quatre communes
- Organisation de consultations nationales : Rencontres communautaires, consultations des groupes focaux, entretiens individuels ainsi que les consultations radio diffusées et télévisées.

Phase analytique :

- Elaboration et diffusion du rapport final

Date de révision par le Groupe d'Experts

: 15 février.2008

Date d'Approbation par le Comité de Pilotage Conjoint

: 13 mars 2008

Au nom de:	Signature	Date	Nom/Titre
Présidence de la République du Burundi		16/06/2008	CHEF DU CABINET CIVIL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE WAGARA Melchior
PNUD		18.06.08	

A

B

1. CONTEXTE DU PROJET

L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000 prévoit en ses articles 6 et 8 :

- la mise en place par le Conseil de Sécurité de l'ONU d'une commission d'enquête judiciaire internationale sur le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, qui aura pour mission d'enquêter et d'établir les faits, de les qualifier et d'établir les responsabilités (protocole I, art. 6, point 10) et
- au cas où le rapport d'enquête établirait l'existence d'actes de génocide, de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, l'établissement par le Conseil de sécurité de l'ONU d'un Tribunal Pénal International chargé de juger et de punir les coupables, (protocole I, art. 6, point 11) ;
- la création d'une Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation, chargée de faire la lumière et d'établir la vérité sur les actes de violence graves commis au cours des conflits cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance, d'arbitrer, de réconcilier et de clarifier toute l'histoire du Burundi ; la Commission n'est pas compétente pour qualifier les actes qui font l'objet de l'enquête judiciaire internationale (protocole I, art. 8, point 1).

Sur demande du Gouvernement du Burundi, le Secrétaire Général des Nations Unies a envoyé, en mai 2004, une équipe d'experts au Burundi pour étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place des mécanismes de justice de transition repris ci-dessus, prévus par l'Accord d'Arusha.

Dans le rapport des experts soumis par le Secrétaire Général des Nations Unies (S/2005/158) au Conseil de Sécurité des Nations Unies, il a été proposé la création d'une Commission Vérité et Réconciliation et d'une Chambre Spéciale au sein de l'appareil judiciaire burundais en lieu et place des dispositions prévues dans l'Accord d'Arusha. Au cours de sa séance du 15 juin 2005, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, après avoir entendu l'opinion du Gouvernement du Burundi exprimée par le Ministre de la justice, a recommandé la création d'un double mécanisme judiciaire et non judiciaire (Résolution 1606). A cet effet, il a demandé au Secrétaire Général d'engager des négociations avec le Gouvernement du Burundi.

Sur cette base, le Gouvernement a, en octobre 2005, mis sur pied la délégation chargée de négocier avec les Nations Unies la mise en place d'une Commission pour la Vérité et la Réconciliation (CVR) ainsi que d'un Tribunal Spécial au Burundi. Les négociations entre les deux délégations qui ont eu lieu en mars 2006 et mars 2007, à Bujumbura, ont abouti à un consensus sur la nécessité d'organiser des consultations nationales sur la justice de transition et la décision d'en confier la conception et la mise en œuvre à un comité de pilotage tripartite.

A l'issue de la visite au Burundi de la Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, en mai 2007, les deux Parties ont convenu des modalités d'établissement du Comité de pilotage tripartite.

Parallèlement à ces phases de négociations, le Burundi a connu des développements politiques positifs et déterminants pour la consolidation de la paix. Il s'agit notamment de l'organisation des élections de 2005 qui ont permis la mise en place des Institutions démocratiquement élues, de la signature d'un Accord global de cessez-le-feu avec le PALIPEHUTU-FNL et de la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds visant à soutenir financièrement le Burundi.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Au niveau régional, le Burundi a signé en décembre 2006 le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs. En outre, le Burundi est entré officiellement dans la Communauté Est Africaine (EAC) le 1^{er} juillet 2007. Afin de mieux répondre aux besoins des pays sortant d'un conflit armé, l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil de Sécurité ont mis en place, à la fin de l'année 2005, la Commission de Consolidation de la Paix, dont le Burundi a été élu membre. Le 12 décembre 2006 le Burundi, préalablement déclaré pays prioritaire pour les activités de la Commission, a soumis son Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

La réconciliation et la lutte contre l'impunité dans les sociétés sortant de conflits armés ou de systèmes autoritaires sont des conditions *sine qua non* de la consolidation d'une paix sociale durable et d'une bonne gouvernance. La mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi vise cet objectif de réconciliation pour asseoir une paix sociale durable.

Les politiques et stratégies de justice de transition, pour un pays tel que le Burundi, ne seront effectives et viables que si elles ont été élaborées en consultation avec les populations auxquelles elles sont destinées, et ce n'est que de cette manière qu'elles seront comprises par elles, légitimes à leurs yeux et adaptées à la situation particulière du pays.

2. JUSTIFICATION

Le Burundi est un pays qui a connu des violences cycliques depuis son indépendance en 1962. Le propre de ces crimes est qu'ils sont restés impunis dans leur ensemble engendrant ainsi frustrations et humiliations pour les victimes. En conséquence, le cycle de violence s'est transmis de génération en génération. Comme il est question d'établir pour la première fois les mécanismes de justice de transition pour régler définitivement le contentieux de sang entre diverses composantes de la population burundaise, il serait contre-productif de le faire sans consulter préalablement la population pour la responsabiliser et chercher son adhésion au processus.

La paix et la réconciliation ne peuvent prévaloir durablement que si la population a la possibilité de découvrir la vérité sur son passé douloureux, à l'assumer et de décider de ce qu'il faut en faire. Les consultations constituent, à cet égard, une étape importante et indissociable des mécanismes de justice de transition dont elles préparent la mise en place.

La justice de transition, dans les sociétés sortant des conflits, est une condition *sine qua non* à la consolidation des acquis de la paix. Les valeurs notamment de vérité et de justice, en vue de la réconciliation sont des éléments essentiels à la stabilité et à la paix et doivent faire l'objet d'une attention soutenue et spécifique dans le cadre de la reconstruction d'une société sortant de conflits.

La raison d'être de ces consultations pour des sociétés sortant des conflits comme le Burundi est d'informer et sensibiliser la population, recueillir ses vues ainsi que son adhésion aux mécanismes de justice de transition afin d'arriver à une réconciliation durable et mettre un terme à l'impunité.

En outre, les consultations nationales, une fois conduites dans le respect des règles démocratiques, des normes et principes des droits de l'homme contribueront grandement à crédibiliser les mécanismes de la justice de transition à venir, auprès des populations et de la communauté internationale.

3. DEMARCHE DU PROJET

3.1. Principes généraux

Le Gouvernement, les Nations Unies et la Société Civile, ont confié l'organisation de ces consultations nationales sur la justice de transition au Comité de pilotage tripartite parce qu'ils estiment que cela s'impose dans une société démocratique.

Par conséquent, tout individu doit avoir la possibilité de se faire entendre sur la politique de justice transitionnelle à mener. Il s'agit d'un principe démocratique que de lui en donner la possibilité. Cependant, le Comité doit accepter que les réponses puissent être disparates. Il est évident aussi que la consultation ne parviendra jamais à atteindre tous les citoyens.

En termes de principe, le Comité de Pilotage Tripartite doit éviter que les consultations soient des "consultations-alibi". Il devra garder à l'esprit que la population et les victimes en particulier, ne participeront activement au processus et ne se sentiront rassurées que si leurs vues sont réellement prises en considération.

L'ambition du présent projet est de développer une stratégie en la matière qui assure une participation large et importante de la population. A cet égard, le Comité définira et suivra certaines règles lors de la consultation, en termes de définition des objectifs, identification des groupes cibles à consulter, et des procédures à appliquer.

Le Comité de Pilotage Tripartite tiendra compte des contributions de tous les partenaires intéressés par la question de la justice de transition, en particulier la Société civile, les Nations Unies et le Gouvernement, sur la méthodologie et les autres aspects stratégiques de la mise en œuvre du projet. Le budget sera ajusté en fonction des besoins et des modifications de la mise en œuvre.

Le Comité de Pilotage Tripartite développera par la suite un cadre cohérent pour les consultations, notamment en ce qui concerne le temps des consultations, l'espace des consultations et le contenu des consultations.

Les outils des consultations, tels que les questionnaires et autres formulaires, doivent répondre à certaines exigences de qualité, adaptés au public cible et doivent traiter de thèmes concrets et compréhensibles.

Le Comité de Pilotage Tripartite doit clairement définir les groupes cibles à l'avance conformément à l'objectif fixé. Pour cela, le Comité orientera sa stratégie des consultations à travers des rencontres, des réunions, des entretiens, des programmes radiodiffusés et télévisés.

Le Comité de Pilotage Tripartite veillera à ce que tout individu ou groupe d'individus, ait la même chance de participer aux consultations. A cet effet, personne ne participera à plus d'une consultation.

Les réponses et les vues de tous les participants doivent être prises en considération, même si elles ne répondent à une même logique. Il veillera également à atteindre le citoyen à titre individuel au même pied d'égalité que les organisations associatives.

Le Comité de Pilotage Tripartite s'assurera de la participation des groupes spécifiques. Une approche systématique genre sera appliquée à tous les échelons du processus. Les organisations de la société civile joueront un rôle important dans l'information de la population locale et l'organisation des consultations au niveau provincial, communal et collinaire. Le Comité de pilotage tripartite s'appuiera sur l'administration locale pour la

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

mobilisation de la population et le relais des messages du projet.

Le CPT veillera à ce que les rapports d'étapes par province soient rapidement transmis au chargé de rédaction par les Assistants de terrain.

En termes de procédure, les consultations se feront en trois phases : la préparation, les consultations ainsi que la rédaction et la diffusion du rapport.

3.2. Résultats et activités essentielles

Le projet des consultations poursuit l'objectif global et les objectifs spécifiques suivants :

Objectif global :

Impliquer la population burundaise dans le processus de réconciliation nationale au Burundi en recueillant ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition.

Objectifs spécifiques :

- Créer un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition et à la participation de la population burundaise au processus de réconciliation ;
- Consulter la population burundaise dans son ensemble et à tous les échelons territoriaux pour recueillir ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition ;
- S'assurer que les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition sont consignées dans un rapport largement diffusé.

Les résultats escomptés et les activités à mettre en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

Résultat 1 : Un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition par la population est créé.

Activité 1.1 : Recrutement d'un Conseiller Technique Principal, de l'Unité de Gestion, des Assistants de terrain et des Points focaux provinciaux.

Suivant les procédures en vigueur au PNUD et en consultation avec le Comité de Pilotage Tripartite en charge des consultations, les postes ci-après seront pourvus :

- (i) Un Conseiller Technique Principal international
- (ii) Un Chargé de programme,
- (iii) Un Assistant administratif et financier
- (iv) Un Chargé de rédaction
- (v) Quinze Assistants de terrain pour les entretiens individuels, la prise de notes et l'animation
- (vi) Des Points focaux provinciaux issus de l'Administration locale (17) et de la Société civile (17) et des Nations Unies.

Activité 1.2 : Renforcement des capacités

Activité 1.2.1 : Formation spécialisée pour le CPT et échanges d'expériences

Une institution spécialisée sera identifiée pour dispenser une formation en justice de transition et sur les principes de consultation en vue de mieux organiser les séances de sensibilisation et

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

des consultations. Cette formation permettra au Comité de Pilotage Tripartite de :

- (i) Renforcer sa capacité de supervision du processus,
- (ii) S'imprégner des principes de base de la justice de transition en vue de les restituer lors de différents ateliers de renforcement des capacités et
- (iii) D'accroître les capacités à superviser la rédaction du rapport.

Activité 1.2.2 : Atelier de renforcement des capacités sur la justice de transition et les consultations

Les bénéficiaires de cette formation sont : 50 personnes comprenant les intervenants directs dans l'organisation des consultations notamment l'unité de gestion, les assistants, le chargé de rédaction, l'administration territoriale, les corps de défense et de sécurité, les confessions religieuses et la société civile. Les thèmes seront axés sur la justice de transition et les consultations.

Activité 1.2.3 : Atelier de renforcement des capacités sur les techniques d'enquête

La formation va toucher 30 personnes comprenant les assistants de terrain, le chargé de rédaction, les enquêteurs et les animateurs. Les thèmes à développer sont les techniques d'enquêtes et de collecte d'information.

Activité 1.2.4 : Atelier de renforcement des capacités des medias

20 professionnels des media bénéficieront de cette formation. Les média seront sollicités pour sensibiliser et relayer le processus des consultations du début à la fin. A ce titre, ils ont besoin d'acquérir des connaissances dans le domaine spécifique. Les thèmes seront axés sur la justice de transition et les consultations.

Activité 1.3 : Campagne médiatique de sensibilisation et d'information sur les consultations nationales et la justice de transition.

L'activité sera menée avec la collaboration des medias à travers les éditoriaux, les spots, et les émissions. Le service Media et Communication du BINUB sera mis à contribution pour cette activité. Un site web sera construit et alimenté régulièrement en vue d'informer le public extérieur.

Activité 1.4 : Elaboration de la méthodologie et des outils de consultation

Des données statistiques seront établies dans le but de faciliter le choix des participants aux consultations et la sélection des personnes et groupes cibles à consulter.

Des institutions spécialisées dans la recherche sociale seront recrutées sur base des termes de référence élaborés par le CPT. Elles se chargeront de : (i) réunir les données statistiques, (ii) élaborer la méthodologie et les outils (questionnaires, canevas...) des consultations et (iii) former les équipes de terrain. Une concertation avec les partenaires clés sera organisée en vue de s'assurer :

- (i) De la prise en compte des recommandations relatives aux aspects méthodologiques,
- (ii) Des ajustements de l'échantillonnage conformément aux recommandations des experts en la matière,
- (iii) De la protection de la qualité des entretiens en favorisant la confidentialité en général et en tenant compte de la dimension genre au cours des entretiens
- (iv) Des ajustements budgétaires tenant compte des trois points ci-dessus tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée au projet.

Résultat 2 : la population burundaise donne ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi.

Activité 2.1 : Organisation des pré consultations

Cette activité permettra d'évaluer au préalable la pertinence de la méthodologie et des outils de la consultation en vue de les adapter et de les améliorer. Les consultations dureront 2 jours et 320 personnes issues de 4 communes choisies dans 2 provinces pilotes seront consultées. Les participants seront repartis suivant le ratio retenu pour les consultations nationales.

Activité 2.2 : Organisation des consultations nationales¹

Des consultations à l'échelle nationale seront organisées sous forme d'entretiens individuels, de discussions avec les groupes focaux, des rencontres communautaires ainsi que des programmes radiodiffusés et télévisés.

Ces activités se dérouleront simultanément pendant quatre jours dans chaque province :

- (i) Les entretiens individuels vont toucher un échantillon de 782 personnes soit une moyenne de 46 personnes par province.
- (ii) Les discussions avec les groupes focaux vont toucher un total de 1.428 personnes, soit une moyenne de 84 personnes par province. Cette activité sera menée également à l'intention des réfugiés et de la diaspora burundaise selon des modalités à définir,
- (iii) Les rencontres communautaires se dérouleront au chef lieu des provinces, cette approche va concerner environ 2.482 personnes soit une moyenne de 146 personnes par province.
- (iv) Les consultations radiodiffusées et télévisées : un nombre de 100 personnes seront consultées par le biais de la radio et de la télévision en vue d'exprimer leurs vues en direct une fois les deux semaines.

Résultat 3 : Les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition ainsi que les recommandations du CPT sont consignées dans un rapport et diffusées

.Activité 3.1 : Elaboration du rapport

Le rapport des consultations est un document important qui doit contenir les vues des populations et les conclusions issues des consultations. Sa rédaction devra suivre une certaine méthodologie concertée et adoptée par le Comité de Pilotage Tripartite. Un(e) Chargé(e) de rédaction sera recruté(e) pour analyser les rapports des Assistants de terrain et confectionner les rapports d'étape. Deux assistants de terrain seront retenus après les consultations pour épauler le Chargé de rédaction.

Activité 3.2 : Atelier de restitution du rapport.

Après les consultations, le Comité de Pilotage Tripartite va organiser une rencontre de restitution des résultats des consultations aux représentants des populations consultées. Il

¹ Les participants individuels et groupes sont définis dans la partie méthodologie

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

s'agira de vérifier si les grandes tendances des vues de la population ont été prises en compte dans le document final avant sa diffusion.

Activité 3.3 : Remise officielle du rapport des consultations au Chef de l'Etat et au Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi.

Le lancement officiel des travaux du Comité de Pilotage Tripartite a eu lieu le 2 novembre 2007 par le Chef de l'Etat avec la signature de l'Accord Cadre. Le document définitif sera remis au Chef de l'Etat et au Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi.

Activité 3.4 : Diffusion du rapport des consultations en Kirundi et en Français.

Le Comité de Pilotage Tripartite distribuera des copies du rapport aux représentants des populations consultées, aux autorités locales, aux media, ainsi qu'à tous les partenaires intéressés par les mécanismes de la justice de transition au Burundi. Le rapport sera également posté sur le site WEB des consultations. Le Comité de Pilotage va également organiser des conférences de presse. Des journaux spéciaux seront édités en français et en kirundi et distribués auprès de la population.

Le rapport sera également exploité conformément au point 7 de l'Accord Cadre qui stipule que: "En conformité avec les normes et les principes du droit international et les obligations qui en découlent, les conclusions tirées de ces consultations seront prises en compte et reflétées dans les actes fondateurs des mécanismes de la justice de transition...". Ces conclusions serviront de cadre d'orientation pour planifier les étapes ultérieures de mise en place de ces mécanismes. Ceci permettra de jeter les fondements de la réconciliation nationale et d'une paix durable conformément à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation et à l'Accord Cadre ci haut cité.

3.3. Méthodologie des consultations

Amener des personnes à s'ouvrir et s'exprimer sur des sujets sensibles et douloureux constitue un défi sur le plan de la forme et de la méthodologie à utiliser. A cette fin, il faudra :

- Préparer les esprits et favoriser la pleine participation des populations à travers une campagne d'information et de sensibilisation sur les objectifs de ces consultations et sur les mécanismes de la justice de transition avant leur tenue,
- Utiliser la langue des participants (kirundi, swahili et français),
- Créer un ou des cadres qui permettent la libre expression selon les groupes spécifiques identifiés,
- Aider les participants à formuler leurs vues et à être précis dans les réponses pour éviter les incompréhensions,
- Rapprocher les consultations auprès des populations.

Les consultations nationales s'efforceront de toucher les différentes composantes de la population. Pour cela, il faudra définir les groupes cibles à l'avance.

Les outils de la consultation tels les questionnaires, les guides d'entretien, d'animation de groupes et autres, devront répondre à certaines exigences de qualité, adaptés au public cible et devront traiter des thèmes concrets et compréhensibles.

A cet effet, les débats et les consultations vont se dérouler autour du thème central qui est : « La mise en place des mécanismes de la justice de transition ».

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Des thèmes spécifiques seront développés par le comité de pilotage tripartite.

A chaque consultation, limiter le nombre de participants et s'assurer de leur représentativité au niveau quantitatif et qualitatif (sexe, opinions politiques et religieuses, âge, fonction sociale...), prévoir suffisamment de temps par consultation afin de pouvoir mener des discussions de fond, organiser et structurer les consultations pour en favoriser à la fin du processus, la diffusion et la restitution.

Formes de consultations

La population sera consultée sous quatre formes différentes :

- Les entretiens individuels,
- Les discussions avec les groupes focaux,
- Les rencontres communautaires,
- Les consultations radiodiffusées et télévisées

Cette méthodologie est dictée par le souci de diversifier les sources d'information.

3.3.1. Les entretiens individuels

Les entretiens individuels sont des causeries entre les animateurs et des personnes identifiées préalablement, sur base des questions ouvertes et simples, qui permettront aux intéressés d'y répondre de façon aisée.

Comme outil de consultations, un guide d'entretien et un questionnaire seront confectionnés avec l'appui des experts en la matière pour faciliter le travail de l'animateur.

Il est proposé un échantillonnage d'environ 782 personnes choisies parmi des personnes plus informées que d'autres comme les historiens, les académiciens, les écrivains, etc. des personnes qui détiennent des informations mais qui ne peuvent pas se déplacer facilement telles que les personnes âgées, les handicapés, les victimes traumatisées, les femmes en situation particulière, des personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique, les représentants de l'administration publique, les membres de la société civile et des confessions religieuses, des délégués de certaines catégories spécifiques comme les représentants des associations de victimes, les rapatriés, les déplacés, les veufs(ves), etc.

Il s'agit de faire comprendre aux personnes à consulter que la démarche qui guide les animateurs est le recueil de leurs idées et propositions dans leur intégralité.

Les animateurs des entretiens individuels suivront préalablement une formation sur les techniques d'enquêtes.

Cinq équipes de deux animateurs pourront s'entretenir avec quatre personnes par jour pendant deux jours, soit un total de 46 personnes par province choisies sur des collines différentes.

3.3.2. Discussions avec les groupes focaux

Les groupes focaux constituent un groupe de populations qui ont une histoire commune ou qui exercent les mêmes activités.

Les discussions par groupes focaux sont un mécanisme complémentaire pour consulter la population. Durant les séances de discussion, les participants approfondiront les questions les plus pointilleuses et les plus pertinentes sur la justice de transition.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Des guides d'animation seront confectionnés à partir des thématiques ci hautes citées. Une formation sur les techniques d'animation de groupes sera donnée en faveur des animateurs.

Il est proposé un échantillonnage de 1.428 personnes parmi lesquelles figurent les femmes, les hommes et les enfants affectés par les violences, les déplacés, les rapatriés, les retraités, les démobilisés, les prisonniers, les enfants soldats, les handicapés de guerre, les membres de la diaspora, les réfugiés ainsi que les autres personnes affectées par les différentes crises depuis 1.962.

Des sketches, des pièces de théâtre, des projections de films, et autres moyens audio visuels pourront être utilisés comme élément déclencheur de discussions sur des sujets aussi sensibles et délicats.

Ces discussions sont nécessaires pour répondre aux attentes de différents groupes et associations en ce qui concerne leurs perceptions de la paix, de la justice et de la réconciliation. Elles stimulent aussi les discussions entre les différents groupes multisectoriels.

Il sera organisé une rencontre de 84 personnes. Ces personnes proviendront de différents milieux sociaux et professionnels de la colline, la commune et de la province. Ces rencontres seront animées en une session d'une journée par des équipes de trois personnes au chef-lieu des provinces.

3.3.3. Les rencontres communautaires.

La méthode des rencontres communautaires est complémentaire aux deux précédentes. Ces rencontres sont constituées par des groupes hétérogènes au niveau de la communauté et des groupes homogènes professionnellement. Cette approche permet aux participants de comprendre ce que pense l'autre, ce qui réduit les perceptions des uns envers les autres. Cette démarche méthodologique rentre dans le cadre d'une recherche action qui aide à la collecte des informations et qui permet aux participants de relativiser certains préjugés envers d'autres personnes ou groupes pour l'intérêt de la cohabitation harmonieuse.

Il est proposé un échantillon de 2.482 personnes sélectionnées au niveau de la colline. Les participants proviendraient des personnes et entités suivantes :

Les femmes, les hommes et les enfants affectés par les différentes crises, les associations des femmes, les jeunes, les confessions religieuses, les Bashingantahe et les élus locaux, les organisations de défense des droits de l'homme, les Batwa, les réfugiés burundais, les déplacés, les rapatriés, les démobilisés et les anciens combattants, les prisonniers, les représentants des partis politiques, les forces de défense nationales, la police nationale du Burundi, le barreau, l'ordre des médecins, les magistrats, les administrateurs communaux, les conseils communaux et les représentants des services communaux, les parlementaires, les écoles secondaires, les universités, les journalistes, les enfants anciennement associés aux groupes et mouvements armés, les handicapés de guerre, la population carcérale, etc.

Ces rencontres seront animées en une session d'une journée par des équipes de trois personnes aux Chefs-lieux des provinces.

3.3.4. Echantillonnage

Il est proposé de consulter un échantillon représentatif de la population en âge d'être consultée à concurrence de 1,56 pour mille de celle-ci. Cette population est estimée à plus ou moins 3.000.000 d'habitants. En tout, les personnes à consulter oscilleraient autour de 4.692

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

personnes dont environ 782 pour les entretiens individuels, 1.428 pour les groupes focaux et 2.482 pour les rencontres foraines. Le nombre total des personnes à consulter par province sera fonction de la densité de la population.

Les échantillons des personnes à consulter doivent également être déterminés de façon à ce qu'ils soient le plus représentatif possible de l'ampleur des violences cycliques que le pays a connues depuis 1962 et tenir compte des équilibres ethnique et genre.

3.4. Les partenaires

L'élaboration du projet a bénéficié de la contribution de différents partenaires, à savoir :

- L'ensemble des *responsables et gestionnaires des projets de consolidation de la paix* réunis à l'atelier de Gitega (17 au 19.01.2007) qui a permis de visualiser les domaines où la complémentarité et les synergies peuvent être développées entre les projets,
- Les *Gouverneurs de province* lors de l'atelier de Bujumbura (21.02.2008) qui peut être considéré comme un atelier d'information/sensibilisation des autorités locales sur le processus et les projets de consolidation de la paix,
- Certaines organisations de la *Société Civile* réunies au sein du groupe de réflexion sur la justice de transition qui sont auteurs du document de positionnement de la société civile sur les mécanismes de justice de transition,
- Les organisations de la société civile réunies lors d'un atelier sur les mécanismes de justice de transition organisé par la société civile avec l'appui de International Centre for Transitional Justice (19 au 21.11.2007),
- Les participants à l'atelier sur le genre et la justice de transition (05 au 07.02.2008),

Pendant la mise en œuvre, le projet établira des liens avec les différents partenaires. Un partenariat particulier sera établi avec *les projets de consolidation de la paix*.

Le projet profitera des cadres existants au sein des projets ci-après pour recueillir les contributions de leurs groupes cible et compléter les points de vue émis par des groupes focaux qui seront consultés :

- Appui à la mise en place des cadres de dialogue et de concertation entre les partenaires nationaux,
- Promotion de la discipline et amélioration des relations entre la Force de Défense Nationale (FDN) et la population à travers la moralisation du corps,
- Appui pour une police nationale du Burundi de proximité opérationnelle,
- Casernement des Forces Nationales de Défense (FDN) pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations,
- Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire,
- Participation des jeunes à la cohésion sociale au niveau communautaire,
- Réduction et suppression des règlements de compte par la relance du programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux, accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire,
- Appui au règlement des litiges fonciers.

Le projet « *Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire* » sera mis à contribution dans l'identification des groupes cibles et dans le relais des messages.

Le projet « *Participation des jeunes à la cohésion sociale au niveau communautaire* » contribuera dans le relais et la promotion des messages en tant qu'éléments les plus dynamiques des communautés.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Le projet « *Appui au règlement des litiges fonciers* » pourra aider à identifier les zones géographiques à haute concentration de cas de litiges liés aux conflits fonciers. Les meilleures pratiques de ce projet ainsi que celles du projet « Réduction et suppression des règlements de compte par la relance du programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux, accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire » seront une source d'inspiration pour émettre des recommandations pertinentes pour la mise en place des mécanismes de justice de transition.

Les *Médias*, les organisations de la *Société Civile* engagés notamment dans les domaines des droits de l'homme, résolution pacifique des conflits, justice de transition, paix et la réconciliation, genre, etc., seront mis à contribution en vue d'exécuter certaines activités spécifiques.

Les partenaires des *Nations Unies* apporteront leur contribution dans le domaine de leur expertise respective : Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, UNICEF, UNIFEM, HCR, UNFPA, UNESCO, etc.

3.5. La prise en compte de l'approche Genre

L'approche genre sera adoptée tout au long du processus des consultations ; à partir de la désagrégation des données de base, de l'élaboration d'un outil méthodologique qui répond à la fois aux intérêts des hommes et des femmes, et d'une analyse des résultats basée sur le genre. Une méthodologie spécifique aux victimes des violences sexuelles et autres abus basés sur le genre sera élaborée en vue d'encourager leur participation et éviter les traumatismes post consultations. Cette méthodologie sera mise au point avec l'appui des organisations féminines ou tout autre organisation qui en a l'expertise.

4. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet sera mis en œuvre avec l'orientation programmatique du Comité de Pilotage Tripartite en charge des consultations nationales tel que stipulé par l'Accord cadre du 02 novembre 2007 entre le Gouvernement de la République du Burundi et l'Organisation des Nations Unies portant création et mandat du Comité de Pilotage Tripartite en charge des Consultations nationales sur la Justice de transition au Burundi². Les co-présidents du Comité Pilotage Conjoint auront la responsabilité globale de la bonne réalisation du projet.

4.1 Arrangements de gestion du projet dans le cadre du Plan Prioritaire

Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre de la structure suivante :

- **Le Comité de Pilotage Conjoint** : Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; (2) approuver les projets présentés au Comité, et autoriser l'affectation des ressources requises ; (3) examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, et il est appuyé par un Bureau d'Appui. Les décisions sont prises par consensus selon les termes de référence du Comité de pilotage conjoint.

² La tâche de mise en œuvre du projet en toute indépendance par le CPT transparaît aux paragraphes 2, 9 et 11 de l'Accord cadre.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

- **Le Comité de Pilotage Tripartite :** conformément aux dispositions de l'Accord cadre entre le Gouvernement de la République du Burundi et les Nations Unies établissant un Comité de Pilotage Tripartite chargé de l'organisation des consultations nationales qui sera le garant de l'indépendance, de l'intégrité et de la crédibilité des consultations nationales sur la Justice de Transition, le Comité sera responsable de la conception et de la mise en œuvre des consultations; il assurera également l'orientation programmatique en vue de la réalisation des résultats du projet et des effets recherchés.
- **Le Comité technique de Suivi :** Il sera composé de membres du Comité de Pilotage Tripartite élargi aux partenaires clés y compris l'agence d'exécution. Il sera co-piloté par la Présidence de la République et l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. Le projet en assurera le secrétariat. Le Comité technique de suivi aura pour fonction de superviser et assurer le suivi du projet. Il aura comme premier rôle la supervision technique de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'approbation des plans de travail, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet.
- **Entité nationale de tutelle :** La Présidence de la République est l'entité nationale de tutelle du projet. Le Directeur National est un fonctionnaire de la Présidence de la République. Il co-présidera le Comité technique de suivi et sera co-responsable de la supervision générale, de la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats, avec un Conseiller Technique Principal recruté par le PNUD. Le Directeur National du projet aura aussi un rôle d'assurer que les intrants de la partie nationale sont mobilisés à temps et que la partie nationale a mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet.
- **Agence Partenaire Nations Unies :** Le projet sera exécuté par le PNUD dans le cadre du bureau intégré des Nations Unies, avec l'appui technique du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme. Le PNUD sera responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet. Le BINUB et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme fourniront des services techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, en conformité avec le plan de travail proposé par le Comité de Pilotage Tripartite et approuvé par le Comité Technique de Suivi. En ce qui concerne les ressources humaines, le recrutement sera exécuté par le PNUD. Le BINUB, l'Office du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et le PNUD, assureront conjointement le contrôle de la qualité dans la mise en œuvre et la gestion du projet.

4.2. Composition et fonctionnement de l'unité de gestion

- L'unité de gestion assurera la gestion du projet, fournira les services techniques requis, ainsi que la coordination des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

L'Unité de Gestion sera placée sous la supervision d'un conseiller technique principal (CTP) recruté par le PNUD et qui aura une double ligne de rapport (PNUD et OHCDH-B), pour appuyer les aspects programmatiques, administratifs et financiers du projet. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de gestion incluront :

- Le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- La coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- L'administration journalière des transactions du projet ;
- La préparation et révision des budgets, des demandes de paiement et d'achat ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

- La supervision et coordination des agences de réalisation ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

L'Unité de Gestion comprendra également trois staffs nationaux:

- Un chargé de programme qui sera responsable pour la supervision et la gestion de l'unité de coordination, le suivi régulier de la mise en œuvre des projets ;
- Un chargé de rédaction;
- Un assistant administratif et financier.

Le PNUD pourra par ailleurs, mettre à disposition des experts supplémentaires, si besoin est.

-Les assistants de terrain : Les consultations nationales seront menées sous forme d'entretiens individuels, de discussions des groupes focaux ou des séances de rencontres communautaires. Les assistants joueront le rôle d'animateurs de ces entretiens, de facilitateurs des discussions des groupes focaux et de rencontres communautaires ainsi que des preneurs de notes.

-Les points focaux provinciaux : Il sera mis en place des points focaux provinciaux à raison de 3 représentants par province, à savoir un représentant de l'administration, celui de la Société Civile et un Représentant des Nations Unies en vue de garantir le principe de tripartisme. Le rôle des Points focaux provinciaux est de faciliter de façon ponctuelle l'organisation logistique des activités au niveau local.

4.3. Partenaires de mise en œuvre

La sélection des partenaires de mise en œuvre (ONGs ou compagnies privées) sera faite selon les règles et procédures du PNUD.

4.4. Gestion financière

Les fonds alloués au projet seront gérés par le PNUD qui sera responsable pour toute transaction financière, d'achat et d'approvisionnement effectuée sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet. Dans ce cadre, et selon les procédures du PNUD, le conseiller technique principal proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail approuvé, et le PNUD sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le conseiller technique principal veillera à assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assurera le suivi régulier des déboursements et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités de mise en œuvre seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet notamment la possibilité de sous contracter des entités nationales.

4.5. Suivi et évaluation

Le suivi et évaluation du projet seront faits à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

- Par le PNUD / l'Unité de Gestion du projet, qui sera responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui sera responsable auprès du Comité de Pilotage Conjoint pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produits par l'unité de gestion ;

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

- Par le Comité de Pilotage Conjoint, qui sera responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.
- Le PNUD initiera les évaluations requises du projet en partenariat avec l'OHCDH-B suivant les règles et procédures en vigueur.

4.6. Audits

Le projet sera soumis à des audits internes et/ou externes selon les règles du PNUD.

5. RISQUES ET HYPOTHESES

La volonté du Gouvernement et de la société civile d'exécuter le projet constitue un facteur favorable. Néanmoins quelques risques peuvent être identifiés dans la mise en œuvre de ces consultations:

- Le détournement d'objectifs : il y a risque de confusion avec les objectifs de la Commission Vérité & Réconciliation. Pour mitiger ce risque, le projet veillera à ce que les bénéficiaires s'approprient les objectifs du projet à travers les descentes d'explication, l'utilisation des médias et des organisations de la Société Civile sans oublier le discours politique, en veillant à la cohérence des messages des uns et des autres. D'autre part, l'approche méthodologique sera conçue professionnellement de façon à éviter les manipulations.
- L'intimidation de la population : par la désinformation, la population peut mal interpréter les objectifs du projet et freiner sa participation. La cohérence des messages ci-dessus mentionnés permettra en même temps de réduire ce risque. Il est important que ces messages soient « proactifs » en vue de contrecarrer toute velléité de désinformation. D'autre part, l'approche tripartite (Gouvernement, Société Civile et Nations Unies) du projet contribuera à rassurer les uns et les autres.
- L'intimidation des membres du Comité de Pilotage Tripartite: En vue de garantir l'indépendance des membres du Comité de Pilotage Tripartite, des réunions avec les différents mandats seront organisées pour avoir une compréhension commune des orientations. Le Gouvernement du Burundi, en tant que partie prenante dans le processus, est le principal garant de la crédibilité, de l'indépendance et de la transparence des consultations. A ce titre, il doit tout faire pour que les consultations se déroulent dans un environnement serein. Il doit par ailleurs, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord Cadre signé avec les Nations Unies, assurer aux membres du Comité de Pilotage Tripartite, aux équipes d'appui, la sécurité et les privilèges et immunités nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.
- Le retour au conflit armé ou la reprise des hostilités entre le FNL-Palipehutu et le Gouvernement pourrait compromettre l'atteinte des objectifs du projet. Les négociations du Gouvernement avec ce mouvement qui ont abouti à un accord de cessez-le-feu et la volonté affichée du Gouvernement de créer un cadre de dialogue avec l'appui de l'Initiative Régionale, l'Union Africaine et les Nations Unies laissent penser que ce risque n'est pas élevé.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

4. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif global : Impliquer la population burundaise dans le processus de réconciliation nationale en recueillant ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes ayant répondu aux rencontres individuelles ou de groupes ; - Pourcentage de personnes qui ont donné leurs vues ; - Nombre d'exemplaires de rapport des consultations distribués 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les rencontres individuelles ou de groupes - Rapport final des consultations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté au niveau des différents acteurs pour promouvoir le dialogue et la concertation, principalement au niveau des acteurs étatiques dont le rôle est capital. - Sécurité satisfaisante dans le pays. - Bonne capacité des organes de suivi et de gestion du Projet.
<p>Objectif spécifique 1 : Créer un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation</p> <p>Résultat 1 : Un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition par la population est créé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation ; - Taux de participation aux consultations nationales, - Nombre d'émissions radiodiffusées et télédiffusées sur la campagne d'information à travers les medias privés et publics ; 	Rapports des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement politique assaini et volonté de tous les acteurs à promouvoir le dialogue et la concertation. - Acceptation et appropriation des principes du Projet par les bénéficiaires. - Participation active des bénéficiaires.
<p>Activités :</p> <p>1.1 Recrutement de l'unité de gestion, des Assistants de terrain et des Points focaux provinciaux</p>	<p>-Nombre de personne recrutés comprenant : un Coordonnateur, un Chargé de rédaction, un Assistant administratif et financier et 15 Assistants de terrain.</p> <p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - TDRs - PV de recrutement - Contrats signés 	Approbation du projet et mise à disposition des fonds.
<p>1.2 Renforcement des capacités :</p> <p>1.2.1. Organisation d'une formation spécialisée sur la justice de transition et les principes des consultations pour les</p>	Nombre de participants à la formation	Rapport de formation et de mission, modules de formations	Expertise et moyens disponibles

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

membres du comité de pilotage tripartite.			
1.2.2 Atelier de renforcement des capacités sur la Justice de transition et les consultations	50 participants à la formation provenant du CPT, administration, corps de défense et sécurité, confessions religieuses et société civile	Rapport de formation, modules de formation et contrats des experts	Expertise disponible.
1.2.3. Atelier sur les techniques d'enquêtes et collecte d'information à l'intention des équipes de terrains.	<ul style="list-style-type: none"> - Liste et Nombre de participants avec des données désagrégées par sexe - Nb d'outils méthodologiques utilisés 	Rapport de formation, modules, contrats,	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise et outils méthodologiques disponibles
1.2.4. Atelier de renforcement des capacités des medias sur la justice de transition et les consultations.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de medium qui participe à la formation avec des données désagrégées par sexe. 	Rapport de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise disponible - Disponibilité des bénéficiaires
1.3. Campagne médiatique de sensibilisation et d'information sur les consultations nationales et la justice de transition.	Nombre de spots, éditoriaux, articles, Forum panels réalisés par les différents médias.	<ul style="list-style-type: none"> -Revue de presse -les cassettes des émissions, -rapports des forums -Images d'archives sur CD et DVD 	Suivi continu de la campagne d'information par le comité de pilotage tripartite
1.4. Elaboration de la méthodologie et des outils de consultation.	Nombre, les noms et les lieux des consultations	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des personnes à consulter - Mapping des lieux des consultations 	Participation active et positive des groupes cibles consultés
<u>Objectif spécifique 2</u>: Consulter la population burundaise dans son ensemble et à tous les échelons pour recueillir ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition.			<ul style="list-style-type: none"> - Coopération des administrations provinciales et locales
<u>Résultat 2</u> : La population burundaise donne ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la			

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

justice de transition.			
Activités :			
2.1. Organisation des pré consultations pour tester les outils, la méthodologie et les matériaux des consultations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’ateliers organisés - Listes des participants désagrégés par sexe - Nombre de communes touchées 	Rapport des pré-consultations indiquant les propositions d’ajustements sur les matériaux des consultations	<ul style="list-style-type: none"> - Le bon choix des lieux et des participants aux consultations - Une bonne analyse des vues d population issues des consultations - La disponibilité des données des consultations dans les délais prévus
2.2. Organisation des consultations nationales ³ sous forme d’entretiens individuels, de groupes focaux, des rencontres communautaires ainsi que des consultations radiodiffusées et télévisées.	<ul style="list-style-type: none"> - 782 personnes sont consultées sous forme d’entretiens individuels - 1.428 personnes consultées en focus groupe - 2.482 personnes consultées sous forme de rencontres communautaires - 100 pers consultées par le biais de la radio et de la télévision 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport narratifs et audio visuels sur les trois méthodes de consultation - Rapport des entretiens individuels - Rapport des focus groupes - Rapport des rencontres communautaires - Images et son d’archives sur DVD et CD room 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon choix des participants - Sécurité dans le pays - Participation active et objective des populations
Objectif spécifique 3 : S’assurer que les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition sont consignées dans un rapport largement diffusé.	Nombre d’exemplaires du rapport des consultations produits et diffusés	Rapport des consultations nationales	<ul style="list-style-type: none"> - qualité du canevas du rapport - Expérience des rapporteurs
Résultat 3 : Les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi ainsi que les conclusions et les recommandations du comité de pilotage tripartite, sont consignées dans un rapport et diffusées.			

³ Les participants individuels et groupes sont définis dans la partie méthodologie

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Activités :			
3.1. Elaboration du rapport	- Rapport disponible	- Termes de références - Rapports de sélection - Contrats signés	Tenues des consultations
3.2. Atelier de restitution du rapport.	- Liste des participants avec des données désagrégées par sexe - Recommandations de l'atelier.	Rapport de l'atelier	- Disponibilité du rapport provisoire.
3.3. Remise Officielle du rapport des consultations au Chef de l'Etat et au Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies	- Contenu des discours officiels	- Coupure de la presse, - Images/sons archivés sur DVD et CD room.	
3.4. Diffusion du Rapport des consultations en Kirundi et en Français.	- Nombre d'exemplaires produits, - Nombre d'exemplaires diffusés	Liste des destinataires & accusés de réception Rapports d'activités	

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

6. BUDGET PAR CATEGORIE INCLUANT L'APPORT DU PNUD

Ref. Activité	Catégorie/Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire en US\$	Coût unitaire en BIF	Total BIF	Coût total en US\$	Source de financement
	Personnel (y compris personnel et consultants)					235,566,006	398,790	
1.1.1	1 CTP international	H/Année	1	200,000			200,000	PNUD
1.1.2	1 Chargé de programme*12 mois	H/mois	12		2,322,833	27,873,996	23,522	PBF
1.1.3	1 Chargé de rédaction	H/mois	12		2,103,944	25,247,328	21,306	PBF
1.1.4	15 assistants de terrain*6mois	H/mois	90		1,268,055	114,124,950	96,308	PBF
1.1.5	1 Assistant administratif et financier	H/mois	12		1,940,626	23,287,512	19,652	PBF
1.1.6	1 Secrétaire*12 mois	H/mois	12		1,268,055	15,216,660	12,841	PBF
1.1.7	4 chauffeurs* 12 mois	H/mois	48		496,986	23,855,328	20,131	PBF
1.1.8	1 Planton*12 mois	H/mois	12		496,686	5,960,232	5,030	PBF
	Contrats (y compris compagnies, services professionnels...)						201,149	
1.1.8	Indemnités Points focaux provinciaux (2*17province*2mois)	H/mois	68		50,000	3,400,000	2,869	PBF
1.3.1	Campagne médiatique de sensibilisation/information sur les consultations nationales et la justice de transition (2 mois)						PM	CH/OHCDH
1.4.1	Expertise la conception et l'élaboration de la méthodologie	FF					89,716	PBF
2.1.2	Pré consultations pour tester la méthodologie/main d'oeuvre de maintenance : 2pers*4communes	H/mois	8		10,000	80,000	68	PBF
2.1.3	Idem/pauses café : 2 pause café*2jrs*320 prs	Pause-café	1,280		2,500	3,200,000	2,700	PBF
2.2.4	Consultations diaspora Bu en Europe par Internet	forfait					4,000	PBF
2.3.1	Supervision des activités par les Experts du CPT-descentes sur terrain : 4 prs*12 mois	mois	48		2,513,075	120,627,600	101,795	PBF
3.1	Elaboration du rapport						PM	CH

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

	Formation						16,000	PBF
1.2.1	Formation spécialisée du CPT sur la Justice de transition et les principes des consultations ainsi que les visites d'échange d'expérience	Forfait					16,000	PBF
1.2.2	Atelier de renforcement des capacités sur la justice de transition et les consultations : 2 jours						PM	OIF/OHCDH
1.2.3	Atelier de renforcement de capacité sur les techniques d'enquêtes						PM	OIF/OHCDH
1.2.4	Atelier de renforcement des capacités des médias						PM	CH/OHCDH
	Transport						101,640,000	85,772
2.1.1	transport 80 participants*4 communes	personnes	320		12,000	3,840,000	3,241	PBF
2.3.6	location véhicules équipes de terrain : 4 véh*150 jours	jours	600		70,000	42,000,000	35,443	PBF
2.3.7	carburant équipes de terrain :25 litres*4 véh* 150 jrs	litres	15,000		1,860	27,900,000	23,544	PBF
2.3.8	carburant terrain CPT et Equipes d'appui : 25litres*4 véh*120jrs	litres	15,000		1,860	27,900,000	23,544	PBF
	Provisions et Produits						60,000,000	50,633
4.13	fournitures	forfaits	12		5,000,000	60,000,000	50,633	PBF
	Equipement						165,224	
4.1	Achat véhicules CPT et unite d'appui	piece	4	26,500			106,000	PBF
4.2	carburant/fonctionnement CPT : 10 litres*4 véh*8mois*20jours	litres	6,400		1,860	11,904,000	10,046	PBF
4.3	Carburant Unité de Gestion : 20 litres*1 véh*12mois*20jours	litres	4,800		1,860	8,928,000	7,534	PBF
4.4	ordinateurs portables équipe de terrain, unité de gestion & Chargé de rédaction	ordinateurs	4	1,300			5,200	PBF
4.5	Imprimantes/Equipe de terrain, Equipe d'appui et unité de rédaction	impimantes	3	350			1,050	PBF
4.6	Photocopieur		1	7,500			7,500	PBF
4.7	Fax		1	3,000			3,000	PBF
4.8	Ordinateurs de bureau avec accessoires	set	4		2,650,000	10,600,000	8,945	PBF
4.9	Projecteurs et écrans	set	5		3,500,000	17,500,000	14,768	PBF
4.10	W-Lan router	router	1		200,000	200,000	169	PBF
4.11	Appareil d'enregistrement	pce	6		200,000	1,200,000	1,013	PBF

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

	Voyage						148,633	
2.2.1	Perdiem/Rencontres communautaire : 146 personnes*17 provinces*1 nuité	nuité	2482		25,000	62,050,000	52,363	PBF
2.2.2	Rencontres groupes focaux : 84 pers*17 provinces*1jrs	nuité	1428		25,000	35,700,000	30,127	PBF
2.2.3	Frais déplacement/Entretiens individuels : 46 pers*17 prov	personnes	782		10,000	7,820,000	6,599	PBF
2.3.2	DSA Assistants de terrain (lump sum) : 15prs*6mois	H/mois	90		400,000	36,000,000	30,380	PBF
2.3.3	DSA CPT : 4prs*12nuités*4mois	nuitées	192		60,000	11,520,000	9,722	PBF
2.3.4	DSA Equipe d'appui : 4prs*12nuités*4mois	nuitées	192		60,000	11,520,000	9,722	PBF
2.3.5	DSA chauffeurs : 4 prs*12 nuités*4mois	nuitées	192		60,000	11,520,000	9,722	PBF
	Divers						6,076	
3.2	Atelier de restitution du rapport						PM	CH
3.3	Remise officielle du rapport des consultations au Chef de l'Etat et au Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies						PM	CH
3.4	Diffusion du Rapport des consultations en Kirundi et en Français						PM	CH
4.12	Frais de communication	mois	12		600,000	7,200,000	6,076	PBF
	Sous-total 1						1,072,277	
	Imprévus						62,303	
	Sous total 2						1,134,580	
	9. Frais de Gestion 7%						65,421	(1)
	Total						1,200,000	(2)

(1) Les frais de gestion ne sont pas appliqués sur l'apport du PNUD

(2) Dont l'apport du PNUD de 200,000USD pour la prise en charge du CTP international

Cours de change juin 2008 : 1US\$ = 1.185Fbu

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

7. CHRONOGRAMME

Activités	Mois												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activités préparatoires <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du document de projet • Recrutement de l'unité de gestion • Elaboration et adoption du plan de travail détaillé 													
Phase préparatoire de la consultation <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement des Assistants de terrain, des Points focaux provinciaux et des équipes d'appui. • Renforcement des capacités du Comité de pilotage tripartite, de l'Unité de gestion, des Assistants de terrain, des Points focaux provinciaux et des média (Justice de transition et les consultations, techniques d'enquête). • Campagne médiatique de sensibilisation/information sur les consultations nationales et la justice de transition. • Elaboration de la méthodologie et des outils de consultation. 													
Phase opérationnelle <ul style="list-style-type: none"> • Pré consultations dans quatre communes 													
<ul style="list-style-type: none"> • Consultations nationales : Rencontres communautaires, consultations des groupes focaux, entretiens individuels ainsi que les consultations radio diffusées et télévisées. 													
Phase analytique <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et diffusion du rapport final 													

Annexes :

- 1. Accord cadre portant création et définition du mandat du Comité de pilotage tripartite en charge des consultations nationales sur la justice de transition au Burundi**
- 2. Modalités de gestion et de Coordination des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix signées le 12 juin 2008 par les Co Présidents du Comité de Pilotage Conjoint**
- 3. Budget par activités**
- 4. Budget ATLAS (en cours de finalisation)**
- 5. Cadre de Résultats (en cours de finalisation)**
- 6. TDRs du CTP et des membres de l'Unité de Gestion (en cours de finalisation)**

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Annexe 3
Budget par activités incluant l'apport du PNUD

Activité Nr.	Résultats/Activités	unité	quantité	cout unitaire \$	cout unit BIF	total BIF	total USD	Financement
1	Résultat 1 : Un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de justice de transition par la population est créé						\$307,375.08	
1.1.	Recrutement d'un CTP international, de l'Unité de gestion, des Assistants de terrain et des Points focaux provinciaux						201,659	
	1 CTP International						200,000	PNUD
	1 Chargé de programme*12 mois	H/mois	12	2,322,833	27,873,996	27,873,996	23,522	PBF
	1 Chargé de rédaction	H/mois	12	2,103,944	25,247,328	25,247,328	21,306	PBF
	15 assistants de terrain*6mois	H/mois	90	1,268,055	114,124,950	114,124,950	96,308	PBF
	1 Assistant administratif et financier	H/mois	12	1,940,626	23,287,512	23,287,512	19,652	PBF
	1 Secrétaire*12 mois	H/mois	12	1,268,055	15,216,660	15,216,660	12,841	PBF
	4 chauffeurs* 12 mois	H/mois	48	496,986	23,855,328	23,855,328	20,131	PBF
	1 Planton*12 mois	H/mois	12	496,686	5,960,232	5,960,232	5,030	PBF
	Indemnités Points focaux provinciaux (2*17province*2mois)	H/mois	68	50,000	3,400,000	3,400,000	2,869	PBF
1.2	Renforcement des capacités						16,000	
1.2.1	Formation spécialisée du CPT sur la Justice de transition et les principes des consultations ainsi que les visites d'échange d'expérience	Forfait					16,000	PBF
1.2.2	Atelier de renforcement des capacités sur la justice de transition et les consultations : 2 jours						PM	OIF/OHCDH
1.2.3	Atelier de renforcement de capacité sur les techniques d'enquêtes						PM	OIF/OHCDH
1.2.4	Atelier de renforcement des capacités des médias						PM	CH/OHCDH
1.3	Campagne médiatique de sensibilisation/information sur les consultations nationales et la justice de transition (2 mois)						PM	CH/OHCDH
1.4	Expertise pour la conception et l'élaboration de la méthodologie						89,716	PBF

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

	Expertise pour la conception et l'élaboration de la méthodologie	FF						89,716	
2	Résultat 2 : La population burundaise donne ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition							342,968	
2.1	Organisation des pré consultations pour texter les outils et la méthodologie dans 4 communes de Buja Mairie/Buja Rural							6,008	PBF
	transport 80 participants*4 communes	personnes	320		12,000	3,840,000		3,241	
	main d'oeuvre de maintenance : 2pers*4communes	H/mois	8		10,000	80,000		68	
	pauses café : 2 pause café*2jrs*320 prs	Pause café	1,280		2,500	3,200,000		2,700	
2.2	Organiser des consultations nationales sous forme d'entretiens individuels de discussion avec les groupes focaux et des rencontres communautaires							336,960	PBF
	Rencontres communautaires : 146 personnes*17 prov*1 nuité	nuité	2,482		25,000	62,050,000		52,363	
	Rencontres groupes focaux : 84 pers*17 provinces*1nuité	nuité	1,428		25,000	35,700,000		30,127	
	Entretiens individuels : 46 pers*17 prov	personnes	782		10,000	7,820,000		6,599	
	Consultations diaspora Bu en Europe par Internet	forfait						4,000	
	Supervision des activités par les Experts du CPT-descentes sur terrain : 4 prs*12 mois	mois	48		2,513,075	120,627,600		101,795	
	DSA Assistants de terrain (lump sum) : 15prs*6mois	h/mois	90		400,000	36,000,000		30,380	
	DSA CPT : 4prs*12nuités*4mois	nuité	192		60,000	11,520,000		9,722	
	DSA Equipe d'appui : 4prs*12nuités*4mois	nuité	192		60,000	11,520,000		9,722	
	DSA chauffeurs : 4 prs*12 nuités*4mois	nuité	192		60,000	11,520,000		9,722	
	location véhicules équipes de terrain : 4 véh*150 jours	jours	600		70,000	42,000,000		35,443	
	carburant équipes de terrain :25 litres*4 véh* 150 jrs	litres	15,000		1,860	27,900,000		23,544	
	carburant terrain CPT et Equipes d'appui : 25litres*4 véh*120jrs	litres	15,000		1,860	27,900,000		23,544	
3	Résultat 3 : Les vues de la population burundaise sur les modalités de mise en place des mécanismes de la justice de transition ainsi que les recommandations du CPT sont consignés dans un rapport et diffusés.							PM	CH
3.1	Elaboration du rapport							PM	
3.2	Atelier de restitution du rapport							PM	

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

3.3	Remise officielle du rapport des consultations au Chef de l'Etat et au Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies								PM
3.4	Diffusion du Rapport des consultations en Kirundi et en Français								PM
4	Fonctionnement du CPT et Equipes d'appui							221,933	PBF
	Achat véhicules CPT et unite d'appui	piece	4	26,500				106,000	
	carburant/fonctionnement CPT-10 litres*4 véh*8mois*20jours	litres	6,400			1,860	11,904,000	10,046	
	Carburant Unité de Gestion : 20 litres*1 véh*12mois*20jours	litres	4,800			1,860	8,928,000	7,534	
	ordinateurs portables équipe de terrain, unité de gestion & Chargé de redaction	ordinateurs	4	1,300				5,200	
	Imprimantes/Equipe de terrain, Equipe d'appui et unité de rédaction	impimantes	3	350				1,050	
	Photocopieur		1	7,500				7,500	
	Fax		1	3,000				3,000	
	Ordinateurs de bureau avec accessoires	set	4			2,650,000	10,600,000	8,945	
	Projecteurs et écrans	set	5			3,500,000	17,500,000	14,768	
	W-Lan router	router	1			200,000	200,000	169	
	Appareil d'enregistrement	pce	6			200,000	1,200,000	1,013	
	Frais de communication	mois	12			600,000	7,200,000	6,076	
	fournitures	mois	12			5,000,000	60,000,000	50,633	
	Sous total 1							1,072,277	
	Imprévus							62,303	
	Sous total 2							1,134,580	
	Fais de gestion 7%							65,421	(1)
	Total							1,200,000	(2)

(1) Les frais de gestion ne sont pas appliqués sur l'apport du PNUD

(2) Dont l'apport du PNUD de 200,000USD pour la prise en charge du CTP international

Cours de change de juin 2008 : 1US\$ = 1.185FBU